

Le service de santé des gens de mer



Direction Inter Régionale de la Mer
Méditerranée

Marseille le 24 janvier 2020

Docteur Christophe DUPORT

HISTORIQUE

Louis XIV

=> Importance des mers et de leur maîtrise pour le commerce

=> En 1668, J.B. Colbert crée le « Système des classes » (tous les marins du royaume sont recensés, classés et inscrits sur un rôle général des marins => service obligatoire régulier sur les navires du roi) => préservation du bien être des matelots, indispensables, difficiles à recruter + pertes importantes.

=> des médecins et chirurgiens sont embarqués

=> En 1673, création de la 1ère assurance sociale, initialement afin de verser une pension aux gens de mer rendu invalides au service du roi ou à la famille des disparus : l'établissement des invalides de la marine => E.N.I.M.

----- Par la suite-----

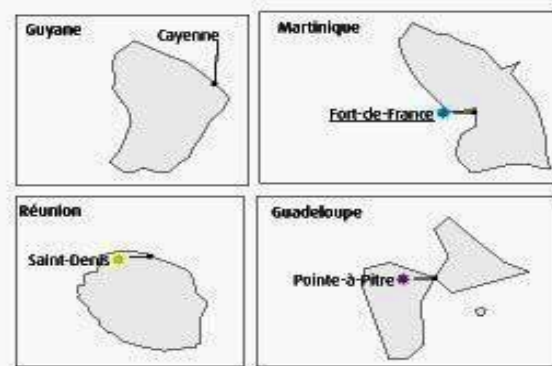
Loi du 13 décembre 1926 instaure un poste de médecin désigné pour effectuer les visites d'embarquement en remplacement des médecins des navires

- Confirmé par circulaire du 10 avril 1936
- Arrêté de décembre 1940 : organisation du bureau de l'hygiène de la marine marchande
- Avis favorable ministère de la défense en 1950 => création officielle du service de santé de la marine marchande
- Différents arrêtés depuis améliorent son organisation

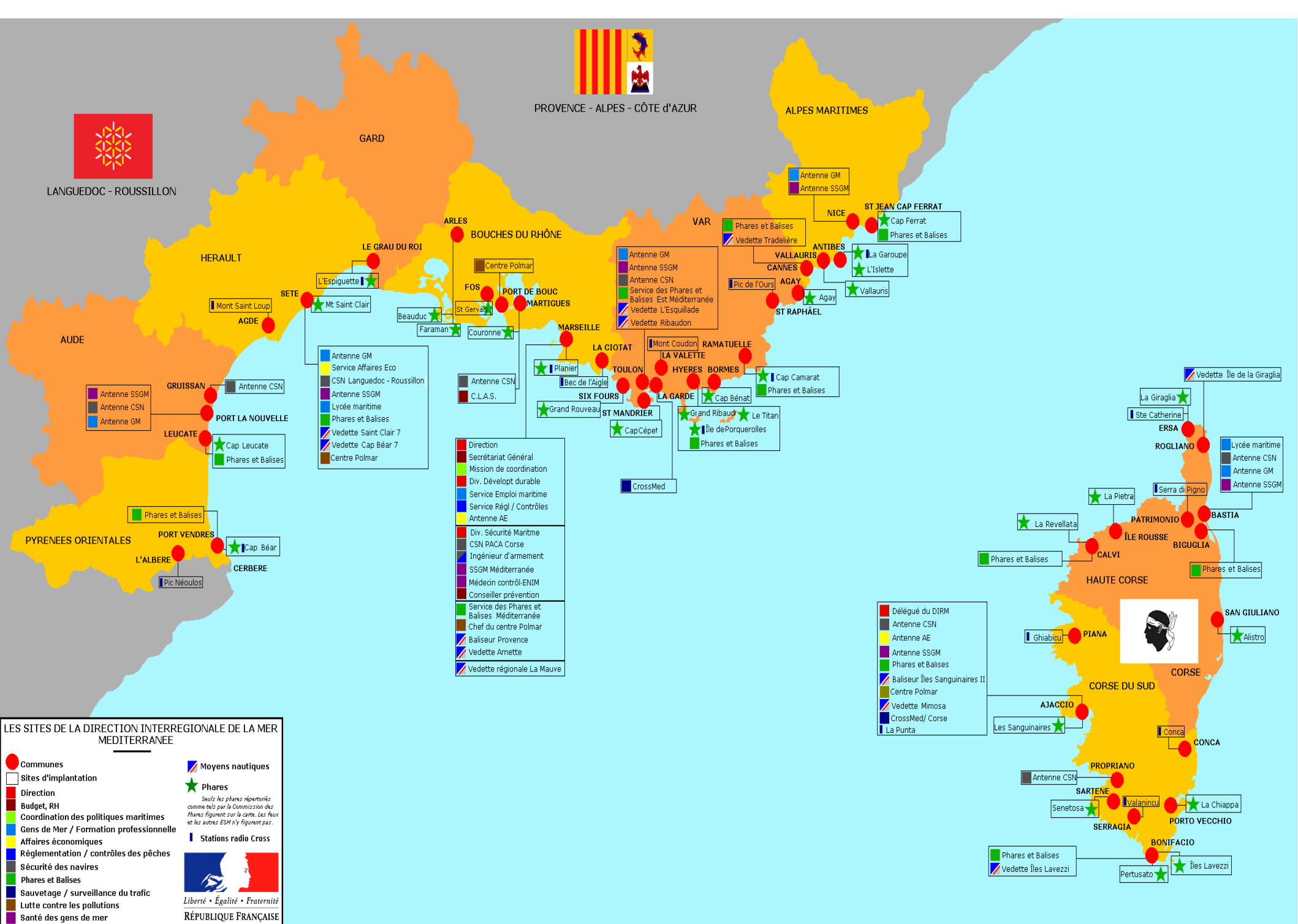
Organisation du service

- Décret 2015-1574 du 3 décembre 2015, cité par les articles L.5521-1 et L.5549-1 du code des transports
- Dépend du Ministère de la Transition écologique et solidaire
- Partie intégrante de la Direction des Affaires Maritimes, il est placé sous l'autorité d'un médecin chef national
- Réparti sur 4 régions maritimes : MEMN, NAMO, SA, Méditerranée :
 - Rattaché aux D.I.R.M. (Directions Interrégionales de la Mer créées en février 2010)
 - Antennes présentent dans différents quartiers maritimes de chaque région, sous l'autorité d'un médecin interrégional

Implantation des services de santé des gens de mer



- siège des équipes médicales des gens de mer (en gras : médecin régional)
- infirmier des gens de mer sans médecin
- service annexe
- médecin conventionné



PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR



LANGUEDOC - ROUSSILLON

- Antenne GM
- Service Affaires Eco
- CSN Languedoc - Roussillon
- Antenne SSGM
- Lycée maritime
- Phares et Balises
- Vedette Saint Clair 7
- Vedette Cap Béar 7
- Centre Polmar

- Direction
- Secrétariat Général
- Mission de coordination
- Div. Développt durable
- Service Emploi maritime
- Service Rég / Contrôles
- Antenne AE
- Div. Sécurité Maritime
- CSN PACA Corse
- Ingénieur d'armement
- SSGM Méditerranée
- Médecin contrôl ENIM
- Conseiller prévention
- Service des Phares et Balises Méditerranée
- Chef du centre Polmar
- Baliseur Provence
- Vedette Arnette
- Vedette régionale La Mauve

- Délégué du DIRM
- Antenne CSN
- Antenne AE
- Antenne SSGM
- Phares et Balises
- Baliseur Îles Sanguinaires II
- Centre Polmar
- Vedette Mimosa
- CrossMed/ Corse
- La Purta

LES SITES DE LA DIRECTION INTERREGIONALE DE LA MER MEDITERRANEE

- Communes
 - Sites d'implantation
 - Direction
 - Budget, RH
 - Coordination des politiques maritimes
 - Gens de Mer / Formation professionnelle
 - Affaires économiques
 - Réglementation / contrôles des pêches
 - Sécurité des navires
 - Phares et Balises
 - Sauvetage / surveillance du trafic
 - Lutte contre les pollutions
 - Santé des gens de mer
 - ▬ Moyens nautiques
 - ★ Phares
 - Stations radio Cross
- Seuls les phares répertoriés comme tels par la Commission des Phares figurent sur la carte. Les feux et les avaries ESM n'y figurent pas.*
- Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Composition du service

- **34 centres de consultations rattachés aux quartiers maritimes**
- **26 médecins contractuels, 2 médecins militaires**
(20 temps plein – 8 temps partiel), 3 médecins vacataires.
- **10 médecins agréés O.M. - 1 en métropole (INPP)**
- **2 postes ouverts aux internes M.T. (Marseille et Brest)**
- **21 infirmier(e)s militaires, 2 infirmières contractuelles, 1 infirmière réserviste.**
- **2 postes d'élèves infirmier(e)s (Marseille et Sète)**
- **5 Secrétaires administratives dans certains grands centres**

Missions du Service

- Expertise : Aptitude à la navigation
- Médecine du travail
- Formation « médicale » des marins
- Contrôles sanitaires des navires

Missions du Service

Aptitude à la navigation

- Détermination de l'aptitude à la navigation
 - Fonction régaliennne
 - Basée sur des textes réglementaires
 - Création d'un dossier médical
 - 43700 visites d'aptitude réalisées en 2019, 9620 en Méditerranée
- Bénéficiaires :
 - Les marins (rôle d'équipage)
 - Les « gens de mer » : activité professionnelle embarquée, sans rôle d'équipage
 - Administratifs, scientifiques, commerciaux, sécurité embarquée...
- Textes réglementaires :
 - M.L.C (Maritime Labour Convention) 2006 ratifiée par la France en février 2013 =>
 - Décrets 2015-1574 et 2015-1575 du 03 décembre 2015
 - Arrêté du 03 août 2017
 - Code des transports

Missions du Service

Aptitude à la navigation

- **Le C.M.M.** (Collège Médical Maritime)
 - Composé de 3 médecins et 1 infirmier :
 - Médecin chef inter-régional (président)
 - 2 médecins avec compétences en médecine maritime ou du travail (M.G.M.)
 - Infirmier des gens de mer (secrétaire)
 - Statue sur les inaptitudes définitives
 - Peut déroger aux textes réglementaires sur l'aptitude
 - Traite les recours des marins ou des employeurs contre les décisions des M.G.M.
 - Peut être saisi par un M.G.M. en cas de difficultés pour décision d'aptitude
 - Transmet un avis au D.I.R.M. => notification officielle qui est une décision administrative #> T.A.

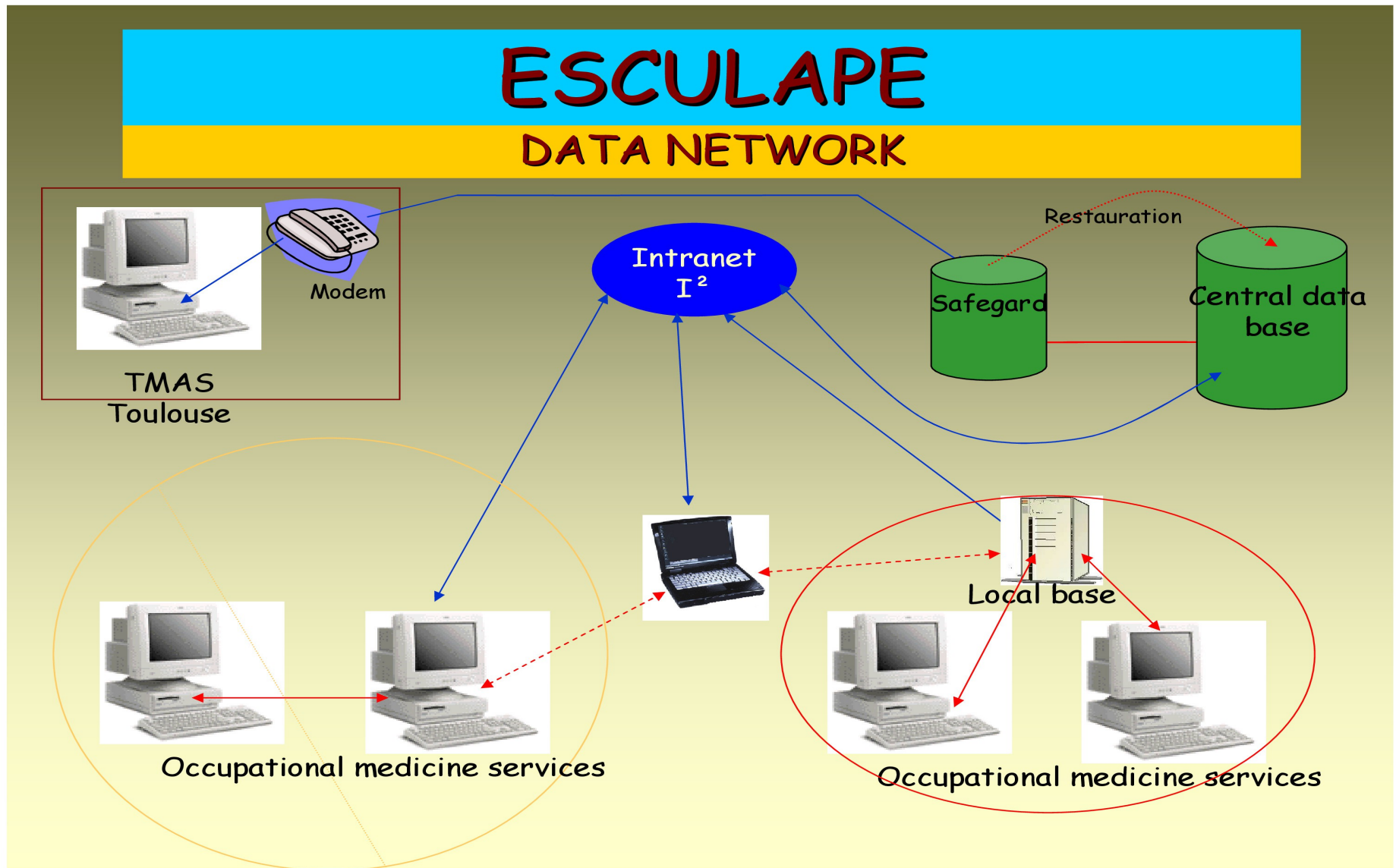
Missions du Service

Médecine du travail

- Surveillance et protection de la santé des marins et gens de mer au travail
- Constitution et renseignement d'un dossier médical pour chaque personne suivie
- Amélioration des conditions de travail des marins, sauvegarde de la vie humaine en mer (conventions internationales et règlements)
- Participation à la formation et à l'éducation sanitaire des marins
- Contribution à l'aide médicale en mer (surveillance des dotations et locaux médicaux)
- Conseil des employeurs (Compagnies maritimes, armateurs, patrons de pêche ...)
- Participation aux instances représentatives du personnel

Missions du Service

Le dossier médical des marins



Missions du Service

Formation « médicale » des marins

- A tous les marins : personnel sans formation médicale ou paramédicale préalable. Prise en charge d'un malade ou d'un blessé sur un navire isolé à distance des structures de soins et sans médecin à bord.
- Plusieurs niveaux selon le degré de formation maritime, la responsabilité exercée à bord, la catégorie de navigation (éloignement // côte), la taille du navire.
- Utilisation des dotations médicales du bord (dépendent de la catégorie de navigation et du nombre de personnes à bord)
- Réalisée par des intervenants du SSGM, du CCMM (centre 15, HI Purpan à Toulouse), des intervenants autres (IFSI, Centres de formation agréés premiers secours et formations maritimes)
- Arrêté du 29 juin 2011 relatif à la formation médicale des personnels embarqués à bord des navires armés avec un rôle d'équipage, modifié par arrêté du 18 avril 2016.

Missions du Service

Formation « médicale » des marins

Formation de niveau 1 (EM 1)

- Permet de délivrer des soins sur les navires de jauge < 200 UMS et navigant à moins de 20 milles nautiques des côtes (1 Nq = 1,852 km)
- Permet d'assurer les premiers secours sur navires plus importants
- Délivrée à tous les marins (C.F.B.S), 1ère année de l'E.N.S.M.
- Durée de 11 heures
- Comprend les U.V. :
 - P.S.C 1 : premiers secours civiques de niveau 1 (7 heures)
 - H.P.R : Hygiène et prévention des risques (3 heures)
 - A.M.M.C.T 1 : Aide médicale en mer et consultation télémédicale de niveau 1 (1 heure)

Missions du Service

Formation « médicale » des marins

Formation de niveau 2 (EM 2)

- Permet de délivrer des soins sur les navires de jauge < 500 UMS et navigant jusqu'à 200 milles nautiques des côtes (1 Nq = 1,852 km)
- Permet d'assurer les premiers secours sur navires plus importants
- Délivrée en 3ème année aux élèves officiers de l'E.N.S.M.
- Durée de 50 heures, comprend les U.V. :
 - P.S.E.M : premiers secours en équipe et en mer (PSE1 et PSE2) durée de 35h
 - H.P.R : Hygiène et prévention des risques – durée 3h
 - S.E : Soins élémentaires infirmiers (I.G.M. et I.F.S.I) durée 5h
 - A.M.M.C.T 2 : Aide médicale en mer et consultation télémédicale de niveau 2 (C.C.M.M.) durée 7h

Missions du Service

Formation « médicale » des marins

Formation de niveau 3 (EM 3)

- Permet de délivrer des soins sur les navires sans limitation de tonnage ou d'éloignement des côtes
- Délivrée en 5ème année aux élèves officiers de l'E.N.S.M.
- Durée de 97 heures, comprend les U.V. :
 - P.S.E.M : premiers secours en équipe et en mer (PSE1 et PSE2) - durée 35h ou 7h (recyclage si déjà titulaire EM 2)
 - H.P.R : Hygiène et prévention des risques – durée 3 h
 - S.I : Soins infirmiers (I.G.M. et I.F.S.I) + Stage hospitalier => compétences pour délivrer des soins en situation d'isolement, effectués habituellement par un infirmier diplômé, afin de sauvegarder la vie d'un marin en attendant une évacuation ou l'intervention d'un médecin.
Contrôlé par un médecin en téléconsultation – durée 40 h sur 5 jours

Missions du Service

Formation « médicale » des marins

Formation de niveau 3 (EM 3)

- M.E : Médecine embarquée (M.G.M.) - durée de 12 h :
 - M.E 1 : Examen d'un patient (principe généraux)
 - M.E 2 : Examen clinique d'une malade
 - M.E 3 : Examen clinique d'un blessé
 - M.E 4 : Les examens paracliniques
 - M.E 5 : Examen d'un malade avec pathologie psychiatrique
 - M.E 6 : Gestion infirmerie de bord
 - M.E 7 : Prophylaxie et médecine des voyages

Missions du Service

Formation « médicale » des marins

Formation de niveau 3 (EM 3)

- A.M.M.C.T 3 (C.C.M.M.): Aide médicale en mer et consultation télémédicale de niveau 3 => simulations de cas cliniques avec applications des procédures de prise en charge – durée 7 h.
 - A.M.M.C.T 3 – 1 : Organisation des soins à bord des navires - Aide médicale en mer – durée 3 h
 - A.M.M.C.T 3 – 2 : Mise en pratique et synthèse de l'ensemble des connaissances et compétences de l'enseignement médical de niveau III – durée 4 h

Missions du Service

Formation « médicale » des marins

Recyclage obligatoire tous les 5 ans

(Au même titre que les autres brevets de navigation)

- Médical 1 : 7 heures
- Médical 2 : 16 heures
- Médical 3 : 36 heures

Permet des échanges basés sur les retours d'expérience

Consultation télé médicale : problème cardiaque



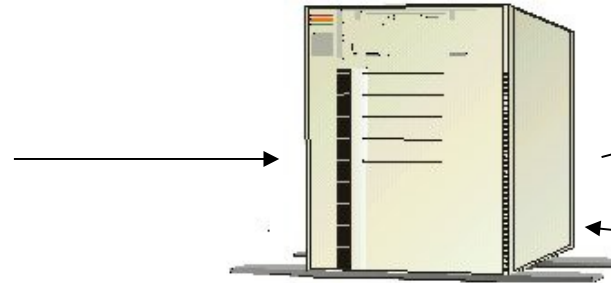
Réalisation ECG à bord

Visite d'aptitude SSGM

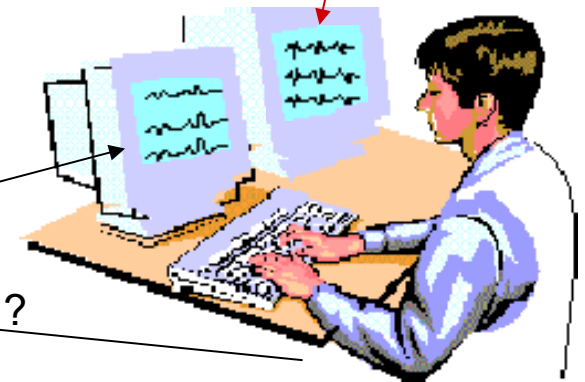


=> ECG de référence => saisi dans le dossier médical du marin

Base de données médicales centralisée
« Système Esculape »



Service de téléconsultation



Missions du Service

Contrôles Sanitaires des Navires

- **Visites annuelles des navires**
- Certificats d'exemption ou de contrôle sanitaire dans le cadre du R.S.I. => arrêt depuis le 05 octobre 2017
- Se basent sur des textes réglementaires appelés divisions :
 - Division 215 (habitabilité)
 - Division 217 (dispositions sanitaires et médicales)
 - Publiées puis modifiées sous forme d'arrêtés
 - Lien => <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/pole-reglementation-securite-maritime#e4>
- **En partenariat avec le C.S.N.** (Centre de sécurité des navires – « contrôle technique »)
 - => Délivrance des permis de navigation
- **56 visites sanitaires dont 5 hors métropole** réalisées par le SSGM Med en 2019

Missions du Service

Contrôles Sanitaires des Navires

- **Vérifications des documents réglementaires** : D.M.S (déclaration maritime de santé), D.T.A. (document technique amiante), Certificats d'aptitude à la navigation, Certificats de compétence.

Détenus par le Commandant et le Chef mécanicien.

- **Contrôles dans le domaine alimentaire** (textes : Code de la Santé Publique, arrêtés du 21 décembre 2009 et du 8 octobre 2013) :
 - Approvisionnement
 - Stockage (chambres froides, cambuse, relevés de températures)
 - Préparation (cuisines)
 - Service
 - Gestion des déchets (Garbage book, certificats d'intervention des entreprises collectrices)

Missions du Service

Contrôles Sanitaires des Navires

- **Contrôles de l'eau**, sanitaire et de boisson (Division 215, Code de Santé Publique, arrêté légionelles du 1^{er} février 2010) :
 - Approvisionnement, production
 - Stockage, traitement
 - Distribution
 - Vérifications des analyses d'eau réglementaires, périodiques
 - Caractères physico-chimiques et bactériologiques
 - Normes de la division 215 basées sur le code Santé Publique
- **Contrôles des lieux de vie** : Carré des officiers, carré équipage, salles à manger passagers, sanitaires, cabines...

Missions du Service

Contrôles Sanitaires des Navires

- **Contrôles des installations de soins** (division 217)
 - Infirmierie ou hôpital de bord :
 - Registres et documents réglementaires
 - Compétences du chargé des soins
 - Hygiène générale des locaux
 - Pharmacie :
 - Conformité des dotations en médicaments et matériels
 - Respect des dates de péremption, de l'entretien régulier
 - Conditions de détention réglementaire

Missions du Service

Dotations médicales des navires

- **Réglementées par le division 217 => dispositions sanitaires et médicales**
(arrêté du 23 novembre 1987 modifié par arrêté du 22 juin 2019)
- **Obligatoires pour tous navires de commerce, de plaisance et de pêche**
- **Compositions déterminées selon tonnage et navigation**
 - médicaments (toutes listes, survol des ≠ domaines thérapeutiques)
 - matériels
- **Compléments si transport de marchandises dangereuses**
déterminés dans le G.S.M.U (guide des soins médicaux d'urgence), partie du Code I.M.D.G. (international maritime dangerous goods) édité par l'O.M.I. (Organisation Maritime Internationale)
- **Armateur => embarquement, renouvellement et maintenance**

Missions du Service

Dotations médicales des navires

- **Le capitaine est responsable des soins**, de la maintenance et de l'usage de la dotation médicale en absence de médecin.
 - **Peut déléguer => membre d'équipage avec formation adaptée**
 - **1 Médecin obligatoire si + de 100 personnes à bord et**
 - si navigation > 48h
 - ou traversées successives > 7 jours
- + 1 infirmier si effectif \geq 600 et par tranche de 600**
- + 1 médecin si effectif \geq 1200 et traversée > 3 jours**

Missions du Service

Dotations médicales des navires

MÉDICAMENTS

- **Cardiologie / Pneumologie**
- **Gastro-entérologie**
- **Antalgiques / Antipyrétiques / Antispasmodiques / Antiinflammatoires**
- **Psychiatrie / Neurologie**
- **Dermatologie / Allergologie**
- **Infectiologie / Parasitologie**
- **Réanimation / Anesthésiques locaux**
- **Ophthalmologie / ORL**

Missions du Service

Dotations médicales des navires

MATÉRIELS

- **De soins**

- Oxygène et matériel d'insufflation
- Matériel d'immobilisation
- Pansements et matériel de suture
- Matériel d'injections, de perfusion, de ponction et de sondage
- Nursing
- Brancard (civière Bellisle)
- Désinfection, désinsectisation

Missions du Service

Dotations médicales des navires

MATÉRIELS

- **D'examens et de surveillance médicale**

- Tensiomètre, thermomètres, stéthoscope

- Glycémie, bandelettes urinaires

- Appareil E.C.G.

avec possibilité de télétransmission



Missions du Service

Dotations médicales des navires

Dotation médicale A

- **Navigation sans limitation de durée et d'éloignement**
- **Prendre en charge des malades ou des blessés en situation isolée sans possibilité d'évacuation rapide**
- **Déterminée pour 25 marins**
 - **+ 50 % par multiple entier du nombre défini, x 2 max**
 - **- 50 % si effectif < 1/2 du nombre défini**

Extrait dotation A médicaments

Principe Actif Dénomination Commune Internationale (DCI)	Voie d'Administration	Forme Composition	Quantité	Liste
<u>1) Cardiologie</u>				
Atropine	parentérale	ampoule 0,5 mg / 1 ml	10	I
Epinéphrine	parentérale	ampoule 1 mg / 1 ml	10	I
Furosémide	parentérale	ampoule 20 mg / 2 ml	10	II
Trinitrine	buccale	flacon pulvérisation 0,15 mg / dose	2	II
Isosorbide dinitrate (*)	orale	comprimé 20 mg Libération Prolongée	60	II
Nitrendipine (*)	orale	comprimé 10 mg	28	I
Aténolol (*)	orale	comprimé 50 mg	28	I
Amiodarone (*)	orale	comprimé 200 mg	30	I
Acide acétyl salicylique	orale	sachet 250 mg	20	
Enoxaparine sodique	sous-cutanée	ampoule 6 000 UI antiXa / 0,6 ml	6	I
Flavonoïdes – Diosmine (*)	orale	comprimé 500 mg	60	
Méthylergométrine	parentérale	ampoule 0,2 mg / 1 ml à conserver au froid	3	I
<u>2) Gastro-Entérologie</u>				
Charbon et levure	orale	gélule 100 mg	100	
Hydroxydes d'aluminium et de magnésium	orale	comprimé 400 mg	120	
Nifuroxazide (*)	orale	gélule 200 mg	56	II
Lopéramide (*)	orale	lyophilisat oral 2 mg	60	
Métopimazine	orale	lyophilisat oral 7,5 mg	16	II
Pansement intestinal à base d'Attapulgite	orale	sachet 3 g	60	

Extrait dotation A matériels

Article	Présentation	Quantité	Remarques
<u>1) Matériel de réanimation</u>			
Insufflateur manuel avec masque facial (taille 4 & 5) et réservoir à oxygène	unité	1	Type Ambu® (1)
Canules de « Guedel »	unité	1	taille 3 & 4
Pompe d'aspiration manuelle pour désobstruction des voies aériennes supérieures	unité	1	Type Ambu® Twin Pump (1)
Masque protecteur pour ventilation bouche à bouche (film plastique et valve unidirectionnelle)	unité	1	Type Ambu® LifeKey (1) (nouveau matériel)
Masque à oxygène adulte avec tubulure (à haute & moyenne concentration)	unité	2	Usage unique
Nébuliseur avec masque aérosol et tubulure	unité	2	Usage unique (nouveau matériel)
<u>2) Pansements et matériel de suture</u>			
Alaise de caoutchouc	Unité	1	
Aginat de calcium	Boite de 5 sachet	2	Type Coalgan® (1) Hémostatique et cicatrisant
Bande de crêpe (10 cm)	rouleau 4 m	4	Type Velpeau® (1)
Bande auto-adhésive (10 cm)	rouleau 4 m	4	Type Coheban® (1)
Bande de gaze tubulaire avec applicateur	rouleau 5 m	2	Pour pansement de doigt
Compresse de gaze non stériles	paquet de 100	2	
Compresse de gaze stériles	paquet de 5	20	Taille moyenne
Coton hydrophile	paquet 100 g	2	
Drap stérile pour brûlé	unité	6	Type Métalline® ou Brulstop® (1)
Epingle de sûreté	sachet de 12	2	

Missions du Service

Dotations médicales des navires

Dotation médicale B

modifiée par la dernière version de la Div. 217 du 22 juin 2019

Permettre les soins à bord pendant quelques heures dans l'attente d'une évacuation ou d'un retour au port.

- Navires avec navigation > 20 milles et < 150 milles du port le + proche, jusqu'à 200 milles si accessible à une évacuation médicale hélicoptérée.
- Remorqueurs de haute mer < 1° catégorie de navigation
- Vedettes d'assistance et de surveillance armées en 2° (200 milles) et 3° (60 milles) catégorie de navigation.
- Sans référence aux nombre de marins

Missions du Service

Dotations médicales des navires

Dotation médicale B restreinte

modifiée par la dernière version de la Div. 217 du 22 juin 2019

Permettre les soins à bord pendant quelques heures dans l'attente d'une évacuation ou d'un retour au port.

- Navires avec navigation > 20 milles et < 60 milles (2° Cat restreinte)
- Sans référence à l'effectif embarqué

Extrait dotation B médicaments

Principe Actif Dénomination Commune Internationale (DCI)	Voie d'Administration	Forme Composition	Quantité	Liste
<u>D) Cardiologie</u>				
<u>Prescription médicale</u>				
Atropine	parentérale	ampoule 0,5 mg / 1 ml	10	I
Epinéphrine	parentérale	ampoule 1 mg / 1 ml	10	I
Furosémide	parentérale	ampoule 20 mg / 2 ml	4	II
Trinitrine	buccale	flacon pulvérisation 0,15 mg / dose	1	II
Dinitrate d'Isosorbide (*)	orale	comprimé 20 mg Libération Prolongée	60	II
Nitrendipine (*)	orale	comprimé 10 mg	28	I
Acide acétyl salicylique	orale	Sachet 250 mg	20	
<u>2) Gastro-Entérologie</u>				
<u>Prescription médicale</u>				
Nifuroxazide (*)	orale	gélule 200 mg	28	II
Métopimazine	orale	lyophilisat oral 7,5 mg	16	II
Oméprazole	orale	comprimé 20 mg	7	II
<u>3) Antalgiques - Anti-inflammatoires</u>				
<u>Prescription médicale</u>				
Kétoprofène (*)	orale	comprimé 100 mg	30	II
Tramadol (opioïde)	orale	comprimé 200 mg LP	30	I
Lidocaïne	locale	solution injectable – 1 % - 20 ml	1	

Extrait dotation B matériels

Article	Présentation	Quantité	Remarques
<u>1) Bibliothèque médicale</u>			
Guide médical de bord	unité	1	Edition agréée par le Service de Santé des Gens de Mer
Fiche d'observation médicale	unité	10	Pour téléconsultation (nouveau matériel)
Fiche médicale pour évacuation	unité	10	
Registre de médicaments	unité	1	
Bon de commande pré-imprimé dotation B	unité	10	(nouveau matériel)
<u>2) Matériel d'examen et de surveillance</u>			
Stéthoscope	unité	1	
Tensiomètre	unité	1	Manuel ou automatique (type OMRON® (1)) à brassard huméral
Thermomètre médical	unité	1	
Thermomètre hypothermique	unité	1	Mesure jusqu'à 25 °C
Lampe stylo	unité	1	
Gants d'examen, non stériles	boîte de 100	1	Taille M et L
Bandelettes réactives Multistix pour examen d'urines	Flacon	1	Recherche protéines, glucose, sang, acétone, nitrites, leucocytes
Collecteur d'aiguilles	unité	1	0,45 l.
Sac en plastique	unité	2	Petite dimension pour conservation dans la glace de pièces anatomiques d'amputation
<u>3) Matériel de petite chirurgie</u>			
Brosse à antiseptie	unité	1	
Rasoir	unité	5	Usage unique
Gants de chirurgie poudrés, stériles	paire	2	Taille 7,5 et 8,5

Missions du Service

Dotations médicales des navires

Dotation médicale C

modifiée par la dernière version de la Div. 217 du 22 juin 2019

- Donner les premiers soins, en attente d'une évacuation selon les cas.
- Navigation < 20 milles des côtes
- Quelque soit l'effectif embarqué

Missions du Service

Dotations médicales des navires

Dotation médicale C restreinte

Modifiée par la dernière version de la Div. 217 du 22 juin 2019

- Donner les premiers soins, en attente d'une évacuation selon les cas.
- Navigation < 20 milles des côtes
- Navigation < 24 heures
- Quelque soit l'effectif embarqué

Dotation C médicaments

Principe Actif Dénomination Commune Internationale (DCI)	Voie d'Administration	Forme Composition	Quantité	Liste
<u>1) Cardiologie</u>				
Trinitrine	buccale	flacon pulvérisation 0,15 mg / dose	1	II
Méthylergométrine	orale	comprimé 0,125 mg	20	I
Epinéphrine	parentérale	seringue auto-injectable 1 mg / 1ml (A CONSERVER AU FROID), ou seringue auto-injectable 0,30mg/0,3ml	1 2	I
Alginate de calcium	Locale	boîte (5 sachets)	2	
Acide acétylsalicylique	orale	sachet 250 mg	20	
<u>2) Gastro-Entérologie</u>				
Lopéramide (*)	orale	lyophilisat oral 2 mg	20	
Dimenhhydrinate	orale	comprimé 50 mg	15	
Métopimazine	orale	lyophilisat oral 7,5 mg	16	II
<u>3) Antalgiques – Antipyrétiques - Antispasmodiques – Anti-inflammatoires</u>				
Paracétamol	orale	lyophilisat oral 500 mg	16	
Paracétamol	orale	gélule 500 mg	16	
Phloroglucinol (*)	sublinguale	lyophilisat oral 80 mg	10	
<u>4) Dermatologie</u>				
Chlorhexidine	locale	solution aqueuse flacon 5ml - 0,05 %	16	
Trolamine	locale	tube 93 g	1	
<u>5) Ophtalmologie</u>				
Hexamidine	collyre	Collyre flacon 0,6 ml - 0,1 %	10	

Dotation C matériels

Article	Présentation	Quantité	Remarques
<u>1) Matériel de réanimation</u>			
Masque protecteur pour ventilation bouche à bouche (film plastique et valve unidirectionnelle)	unité	1	Type Ambu® LifeKey (1) (nouveau matériel)
<u>2) Pansements et matériel de suture</u>			
Bande de crêpe (10 cm)	rouleau 4 m	1	Type Velpeau® (1)
Bande auto-adhésive (10 cm)	rouleau 4 m	1	Type Coheban® (1)
Compresse de gaze non stériles	paquet de 100	1	
Compresse de gaze stériles	paquet de 5	4	Taille moyenne
Coton hydrophile	paquet 100 g	1	
Épingle de sûreté	sachet de 12	1	
Pansement adhésif stérile	boîte	2	Assortiment 3 tailles
Pansement absorbant stérile (type américain)	unité	2	15 cm x 20 cm
Coussin hémostatique	unité	1	Type CHUT® (1)
Sparadrap	rouleau	1	
Sutures cutanées adhésives (6 x 75 mm)	pochette de 3	2	
Gants d'examen, non stériles	boîte de 100	1	Taille M et L
<u>3) Instruments</u>			
Ciseaux fort de lingère	unité	1	
<u>4) Matériel médical général</u>			
Couverture de survie	unité	2	Usage unique
Bon de commande pré-imprimé dotation C	unité	10	(nouveau matériel)
<u>5) Matériel d'immobilisation et de contention</u>			
Attelle en aluminium malléable pour doigt	unité	1	
Attelle / orthèse rigide de poignet/main	unité	1	Type Axmed® (1) ou Lepine® (1) (modèle bilatéral)
Echarpe de contention et d'immobilisation (épaule-bras)	unité	1	Type Axmed® (1)

Missions du Service

Dotations médicales des navires

Dotations médicales complémentaires P

Navires de transport de passagers

Dotation P1

- **Navires jauge brute** (volume intérieur total du navire) ≥ 500 U.M.S.
(Universal Measurement System)
- **Dotation en médicaments** : fixée par le service médical de la compagnie selon les passagers, le type de navigation et l'accès aux services d'urgences

Extrait dotation P1 matériels

Article	Quantité	Remarques
<u>1) Matériel de réanimation cardiorespiratoire</u>		
Aspirateur électrique autonome (pour désobstruction des voies aériennes supérieures)	1	Type Accuvac® (1) ou Laerdal® (1)
Electrocardiographe	1	Moniteur multifonction recommandé avec cardioscope, pression artérielle, oxymétrie de pouls, défibrillateur et télétransmission de l'électrocardiogramme
Défibrillateur	1	
Nécessaire à intubation trachéale, avec jeu de sondes	1	
Respirateur de transport	1	
<u>2) Equipement du service médical du navire</u>		
Table d'examen	1	Permettant les positions demi-assise et gynécologique
Table roulante porte-instruments	1	
Scialytique mobile	1	
Lave main à commande déportée	1	
Stérilisateur	1	Si instruments non à « Usage Unique »
<u>3) Matériel d'immobilisation et de contention</u>		
Civière hélitreuillable	1	
Collier d'immobilisation cervicale	1	Set de tailles « enfant »
Nécessaire à pansement et à suture		Complément à fixer par la compagnie
Nécessaire à perfusion		Complément à fixer par la compagnie
Equipement et matériel de chirurgie		Complément à fixer par la compagnie
<u>4) Sac Médical d'Urgence</u>	1	Voir annexe 217-3.A.4

Missions du Service

Dotations médicales des navires

Dotation médicale complémentaires P

Navires de transport de passagers

Dotation P2

- **Navires rouliers mixtes restant entre 6 et 24 heures à la mer**
- **Sans référence au nombre de passagers**

Extrait dotation P2 médicaments

Principe Actif Dénomination Commune Internationale (DCI)	Voie d'Administration	Forme Composition	Quantité	Liste
<u>7) Infectiologie - Parasitologie</u>				
Amoxicilline + Acide Clavulanique (*)	orale	comprimé 500 mg	48	I
Zithromax : Azithromycine	orale	comprimé 250 mg	12	I
Ceftriaxone (*)	parentérale	ampoule 1 g / 3,5 ml	2	I
<u>8) Réanimation</u>				
Oxygène médical	inhalation	bouteille 200 bars (5 l.), munie d'un robinet avec manodétenteur-débitmètre de 0 à 15 l. / min et prises normalisées	2	
Chlorure de sodium	parentérale	solution pour perfusion 0,9 % - 500 ml	3	
Bicarbonate de Sodium	parentérale	solution pour perfusion 1,4 % - 500 ml	3	
Glucose	parentérale	solution pour perfusion 5 % - 500 ml	3	
Hydroxyéthylamidon	parentérale	solution pour perfusion, poche 500ml	3	
Glucose hypertonique	parentérale	ampoule 30 % - 10 ml	4	
<u>9) Dermatologie</u>				
Chlorhexidine	locale	solution aqueuse - flacon 5 ml - 0,05 %	48	
Chlorhexidine	locale	solution alcool. 0,5 %	500 ml	
Hexamidine – Chlorhexidine - Chlorocrésol	locale	solution moussante	500 ml	
Sulfadiazine argentique	locale	tube 50 g	1	
Trolamine	locale	tube 93 g	2	
<u>10) Ophtalmologie</u>				
Acide Borique - Borate de Sodium	collyre	collyre unidose 10 ml	24	
Hexamidine	collyre	collyre flacon 0,6 ml - 0,1 %	20	
Acétazolamide	orale	comprimé 250 mg	24	I
Pilocarpine	collyre	collyre 10 ml - 1 %	1	
<u>11) Oto-Rhino-Laryngologie - Stomatologie</u>				

Extrait dotation P2 matériels

Article	Présentation	Quantité	Remarques
Spéculum vaginal	unité	1	
Stéthoscope	unité	1	
Stéthoscope obstétrical	unité	1	
Tensiomètre	unité	1	Manuel ou automatique (type OMRON® (1)) à brassard huméral
Thermomètre médical	unité	1	
Thermomètre hypothermique	unité	1	Mesure jusqu'à 25 °C
Fiche d'observation médicale	unité	10	Pour téléconsultation médicale
Fiche médicale pour évacuation	unité	10	
Guide médical de bord	unité	1	Edition agréée par le Service de Santé des Gens de Mer
<u>5) Matériel d'injection, de perfusion, de ponction et de sondage</u>			
Aiguille à injection stérile :			Usage unique
- sous-cutanée (25 G – 0,5 x 16)	unité	5	
- intra-veineuse (23 G – 0,6 x 25)	unité	10	
- intra-musculaire (21 G – 0,8 x 40)	unité	10	
- trocards (19 G – 1,1 x 40)	unité	10	
Cathéter IV court :			
- 20 G		5	
- 18 G		5	
- 16 G		2	
Potence à perfusion	unité	1	
Seringue :			
- 5 ml	unité	5	
- 10 ml	unité	5	

Missions du Service

Dotations médicales des navires

Dotation médicale complémentaires P

Navires de transport de passagers

Dotation P3

- **Navires transbordeurs du Pas-de-Calais et autres navires à passagers pouvant se trouver entre 1h et 6h d'un port**
- **Sans référence au nombre de passagers**

Dotation P3 médicaments

Principe Actif Dénomination Commune Internationale (DCI)	Voie d'Administration	Forme Composition	Quantité	Liste
<u>1) Cardiologie</u>				
Epinéphrine	parentérale	ampoule 1 mg / 1 ml	10	I
Furosémide	parentérale	ampoule 20 mg / 2 ml	4	II
Trinitrine	buccale	flacon pulvérisation 0,15 mg / dose	1	II
Méthylergométrine ⁽⁹⁾	parentérale	ampoule 0,2 mg / 1 ml (à conserver au froid)	3	I
<u>2) Antalgiques - Antipyrétiques - Antispasmodiques – Anti-inflammatoires</u>				
Kétoprofène (*)	parentérale	ampoule 100 mg / 2 ml	2	II
Paracétamol	orale	lyophilisats oraux 500 mg	16	
Paracétamol	orale	gélule 500 mg	32	
Phloroglucinol (*)	sub-lingual	lyophilisats oraux 80 mg	20	
Terbutaline ou Salbutamol	nébulisation	unidose – 5mg/2ml	20	I
Morphine chlorhydrate	parentérale	ampoule 10 mg/ml	5	Stupéfiant
<u>3) Psychiatrie - Neurologie</u>				
Diazépam	parentérale	ampoule 10 mg / 2 ml	6	I
Naloxone	parentérale	ampoule 0,4 mg / ml	4	I
<u>4) Allergologie</u>				
Méthyl prednisolone	parentérale	ampoule 40 mg / 2ml	5	I

Extrait dotation P3 matériels

<u>3) Matériel d'examen et de surveillance médicale</u>			
Bandelettes réactives pour glycémie capillaire (AVEC LECTEUR)	boîte	1	Avec lancettes capillaires sécurité
Stéthoscope	unité	1	
Tensiomètre	unité	1	Manuel ou automatique (type OMRON® (1)) à brassard huméral
Thermomètre médical	unité	1	
Fiche d'observation médicale	unité	10	Pour téléconsultation médicale
Fiche médicale pour évacuation	unité	10	
Guide médical de bord	unité	1	Edition agréée par le Service de Santé des Gens de Mer
<u>4) Matériel d'injection</u>			
Aiguille à injection stérile :			Usage unique
- sous-cutanée (25 G – 0,5 x 16)	unité	5	
- intra-veineuse (23 G – 0,6 x 25)	unité	5	
- intra-musculaire (21 G – 0,8 x 40)	unité	5	
- trocards (19 G – 1,1 x 40)	unité	5	
Seringue :			
- 5 ml	unité	5	
- 10 ml	unité	5	
Garrot en caoutchouc pour voie veineuse	unité	1	
Collecteur d'aiguilles	unité	1	0,45 l.
Canule rectale	unité	2	Usage unique
Gants d'examen, non stériles	boîte de 100	1	Taille M et L
<u>5) Matériel médical général</u>			
Registre de médicaments	unité	1	

Missions du Service

Dotations médicales des navires

Dotation médicale complémentaires P

Navires de transport de passagers

Dotation P4

- **Navires ne se trouvant jamais à plus d'1h d'un port**
- **Sans référence au nombre de passagers**

Missions du Service

Dotations médicales des navires

Dotation médicale complémentaires P

Pour les dotations P1 – P2 – P3 et P4 avec plus de 400 passagers

**Emport d'un D.A.E + matériels (Set électrodes tapis isolant...)
permettant la pratique d'une défibrillation à bord**

Rendu obligatoire par la dernière version de la Div. 217 du 22 juin 2019

Dotation P4 médicaments

Principe Actif Dénomination Commune Internationale (DCI)	Voie d'Administration	Forme Composition	Quantité	Liste
Terbutaline ou salbutamol (*)	Nébulisation	Unidose 5mg/2ml	20	
Méthyl prednisolone (*)	Parentérale	80mg/2ml seringue préremplie	1	I

Dotation P4 matériels

Article	Présentation	Quantité	Remarques
<u>D) Matériel de réanimation</u>			
Insufflateur manuel avec masque facial (taille 4 & 5) et réservoir à oxygène (*)	unité	1	Type Ambu® (1)
Canules de « Guedel »	unité	1	Taille 3 & 4
Pompe d'aspiration manuelle pour désobstruction des voies aériennes supérieures	unité	1	Type Ambu® Twin Pump (1)
Masque à oxygène adulte avec tubulure (à haute & moyenne concentration) (*)	unité	2	Usage unique
Nébuliseur avec masque aérosol et tubulure (*)	unité	2	Usage unique
<u>2) Oxygène médical (*)</u>			
Oxygène médical	unité	1	Bouteille 200 bars (2 l), munie d'un robinet avec manodétendeur-débitmètre de 0 à 15 l / min et prises normalisées
<u>3) Matériel d'examen et de surveillance médicale (*)</u>			
Bandelettes réactives pour glycémie capillaire (AVEC LECTEUR)	boîte	1	Avec lancettes capillaires sécurité
Stéthoscope	unité	1	
Tensiomètre	unité	1	Manuel ou automatique (type OMRON® (1)) à brassard huméral
Fiche d'observation médicale	unité	10	Pour téléconsultation médicale
Registre de médicaments	unité	1	
<u>4) Trousse de Premiers Secours ⁽¹¹⁾</u>			
Compresse de gaze stériles	paquet de 5	2	Taille moyenne
Chlorhexidine – Solution aqueuse	unidose 0,05 %	2	
Coussin hémostatique	unité	1	Type CHUT® (1)
Bande de crêpe (10 cm)	rouleau de 4 m	1	Type Velpeau® (1)
Bande auto-adhésive (10 cm)	rouleau de 4 m	1	Type Coheban® (1)
Pansement adhésif	boîte	1	Assortiment 3 tailles
Gants d'examen, non stériles	paire	4	Taille M et L

(*) Nota : Les navires effectuant des dessertes régulières de très courte durée, inférieure à une demi-heure, ne sont pas astreints à l'emport des articles (*)

Missions du Service

Dotations médicales des navires

Renouvellement des dotations

L'arrêté du 23 novembre 1987 modifié relatif à la sécurité des navires

=> permet la délivrance des médicaments inscrits sur listes (S.P.M.O) sans ordonnance d'un médecin.

Missions du Service

Dotations médicales des navires

Renouvellement des dotations

Armement : Navire : Nom du Capitaine / Armateur : Adresse :	Etablissement Pharmaceutique/Pharmacien	
	Nom :	(Tampon humide)
Adresse :		

Principe actif (DCI) (Groupe Générique)	Nom de spécialité délivrée	Voie d'administration	Forme - Composition	Quantité réglementaire	Quantité demandée	Quantité délivrée	Liste
12) Anesthésiques locaux							
Lidocaïne		locale	Solution injectable - 1 % - 20 ml	2			
Lidocaïne Prilocaine	-	locale	Pansement adhésif cutané 5% Boîte de 1	2			
Anesthésique - Antiseptique dentaire : amyléine chlorhydrate-lévomenthol		locale	Solution 4 ml	1			
Choline salicylate – Cetalkonium chlorure		locale	gel buccal 15 g	1			

Les médicaments, le matériel médical de cette liste sont obligatoires pour la dotation médicale du Navire :

Selon la Réglementation Française (Arrêté du 23 novembre 1987 modifié relatif à la sécurité des navires), ce navire doit être équipé de la Dotation Médicale A.

Commande établie par le capitaine ou le responsable des soins à bord

Nom :

Fonction :

Signature

Procuration

Le Capitaine / Armement :

Signature

donne procuration à : M./Mme.

(nom - prénom)

Signature

Missions du Service

Accueil d'un interne en médecine du travail

- Prendre connaissance des textes de la réglementation maritime
- Découvrir le milieu maritime et les activités qu'il abrite => embarquement à bord de navires (observation de la vie maritime, observation des activités maritimes et des postes de travail)
- Participer à la réalisation des visites d'aptitude des marins
- Participer à la réalisation des visites sanitaires des navires
- Participer à l'établissement des fiches de navires
- Participer aux formations médicales des marins
- Participer aux actions de prévention
- Participer aux CHS-CSE